

Paris, le 25 mars 2021

La Caisse des Dépôts réduira de 20 % supplémentaires d'ici 2025, l'empreinte carbone de ses portefeuilles de placements financiers

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la « *UN Convened Net-Zero Asset Owner Alliance* »¹ qu'elle a contribué à créer en 2019, la Caisse des Dépôts (Etablissement public) se fixe aujourd'hui de nouveaux objectifs de décarbonation de ses portefeuilles de placements financiers à horizon 2025.

Accentuant ses efforts déjà menés depuis 2014, la CDC s'engage ainsi, conformément au Protocole de définition des cibles de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* (AOA)², à :

- Réduire de **20 % supplémentaires** l'empreinte carbone (en teq CO₂ par milliers d'euros investis) sur les *scopes* 1 et 2 de ses portefeuilles d'**actions cotées** et d'**obligations d'entreprises** entre **2019 et 2025**, en prolongement de la cible précédente de -20 % sur la période 2014-2020, qui a été largement dépassée. Cette nouvelle cible a été élaborée en s'appuyant notamment sur le corridor de réduction basé sur la science établie par l'AOA.
- Réduire de **15 % supplémentaires** l'intensité carbone (en kg eq CO₂/m²) de l'ensemble du portefeuille de placements **immobiliers** résidentiel et tertiaire³ entre **2019 et 2025**, en prolongement de la cible précédente de -20 % sur la période 2014-2020, qui a été elle aussi dépassée. Cette nouvelle cible a été élaborée en s'appuyant notamment sur les cibles nationales d'alignement à un scénario 1,5°C définies dans l'outil *Carbon Risk Real Estate Monitor* (CRREM).⁴
- Mener un dialogue actionnarial proactif avec au moins avec **120 entreprises** en portefeuille d'ici 2025 afin qu'elles s'engagent sur la neutralité carbone d'ici 2050.

Cet engagement actionnarial sur le changement climatique est conduit depuis de nombreuses années par les gestions d'actifs auprès des entreprises les plus exposées, selon des lignes publiques⁵, en favorisant un dialogue bilatéral direct privé avec le management des sociétés et en réalisant un suivi annuel des avancées. Lorsque les progrès ne s'avèrent pas suffisants, la CDC utilise son vote en assemblée générale afin de montrer son désaccord et peut, dans certains cas, procéder à des cessions d'actifs si nécessaire.

¹ Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, la *Net-Zero Asset Owner Alliance* rassemble 35 investisseurs institutionnels, cumulant 5 600 Md\$ d'investissements, qui ont pris l'engagement de rendre leurs portefeuilles d'investissements neutres en carbone d'ici 2050, en se fixant des points d'étape tous les cinq ans, alignés avec les connaissances scientifiques actuelles et selon un processus de consultation ouvert à l'échelle internationale.

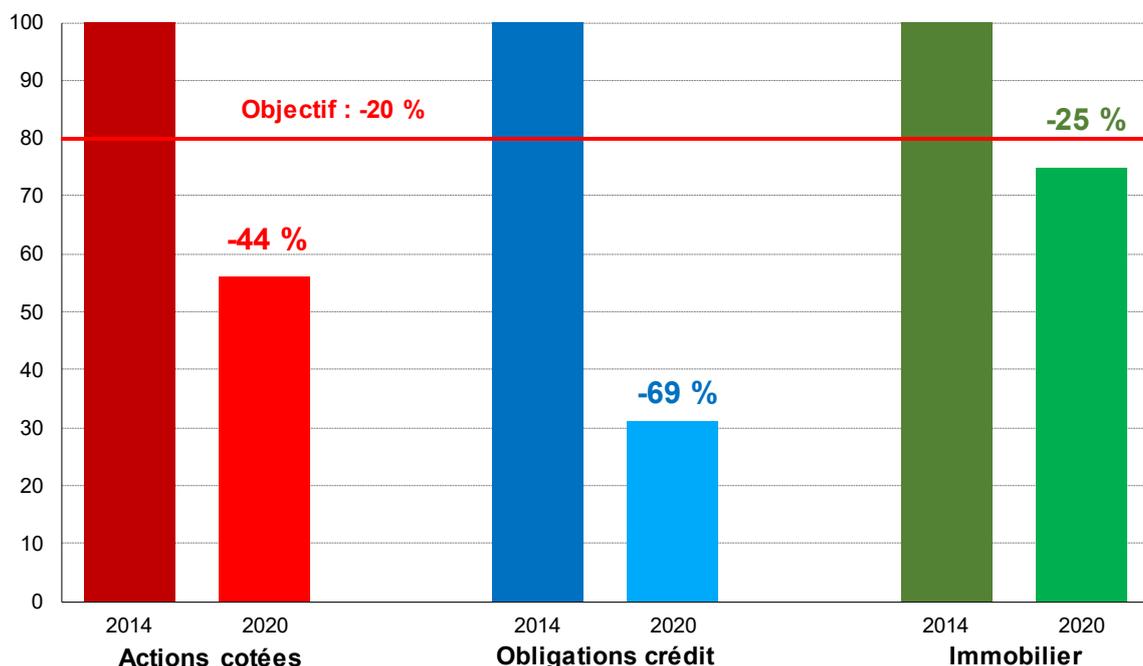
² <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/resources/alliance-2025-target-setting-protocol/>

³ Ensemble du portefeuille géré et tous les *club deals* détenus à plus de 25 %

⁴ Estimation sur la base des cibles nationales, l'analyse détaillée actif par actif restant à conduire

⁵ <https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2020-11/Politique%20climat%202021%20vd%20%28002%29.pdf>

Une politique qui a porté ses fruits



La réduction des émissions sur 2014-2020 (6,6 Mt eq CO₂) correspond à l'empreinte carbone des villes de Lyon et Villeurbanne réunies.

Ces nouveaux objectifs s'inscrivent dans la politique d'alignement des financements du Groupe Caisse des Dépôts sur un scénario de limitation à 1.5°C du réchauffement climatique (voir le communiqué de presse du 29 octobre 2020 <https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2020-10/29102020-CP%20Renforcement%20engagements%20climat%20groupe%20CDC.pdf>) en utilisant les trois leviers suivants :

1. Augmenter ses financements « verts » :

Le Groupe se mobilise massivement pour accroître les financements en faveur de la TEE : près de 20 Md€ ont été mobilisés sur 2018-2020. Cet objectif, dans le cadre du plan de relance, a été réhaussé à 40 Md€ sur 2020-2024 pour la Banque des Territoires et Bpifrance. Sur le périmètre des gestions d'actifs de la CDC, le montant des financements prévisionnels sur la période 2020-2024 s'élève à 4 Md€, en obligations vertes, forêts et immobilier vert.

2. Eliminer progressivement ses financements « bruns » aux secteurs non transformables et incompatibles avec un scénario 1.5°C :

- Sur le charbon thermique : en sus de l'exclusion de toute société dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique, la CDC exclut désormais les entreprises dont la production électrique à partir de charbon est supérieure à 10 GW et la production minière de charbon est supérieure à 10 Mt.
- Sur le pétrole-gaz : à partir du 1^{er} janvier 2021, le Groupe CDC a exclu de ses portefeuilles toute société dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux ressources non conventionnelles (fracturation hydraulique, Arctique et sables bitumineux), ne finance pas de nouveaux projets d'énergie non conventionnelle, ni n'accorde de nouveaux financements dédiés à des projets *greenfield* d'infrastructures pétrolières⁶.

⁶ La SFIL applique la politique de l'état en matière d'assurance-crédit prévoyant en 2025 un arrêt du soutien aux activités d'exploration / production de nouveaux actifs pétroliers. Cette exclusion ne porte pas pour la SFIL sur les infrastructures dédiées à la pétrochimie.

3. Agir par le dialogue actionnarial et l'accompagnement sur la décarbonation des entreprises des secteurs ni « verts », ni « bruns » (secteurs « gris »)

- La CDC a adopté des nouvelles lignes directrices pour inciter les entreprises du secteur du pétrole et du gaz à rendre public un plan de transition vers la neutralité carbone concernant l'ensemble de leurs *scopes* d'émission (1, 2 et 3), qui s'appuie sur les méthodologies de place les plus reconnues, une diversification de leurs activités et une utilisation de la compensation en dernier recours.
- Par ailleurs, en 2020, la CDC a lancé trois fonds de place « Objectif climat » pour tester les meilleures méthodologies des *asset managers* français pour aligner des portefeuilles d'actifs avec des scénarios bas carbone : plus 600 M€ ont été mobilisés par 12 investisseurs sur 3 fonds, 2 fonds actions européennes et 1 fonds obligations crédit.
- En outre, Bpifrance mobilise, sur 2020-2024, 1,5 Md€ pour accompagner les PME/PMI dans le diagnostic et la réduction de leur impact CO₂ ainsi que le financement de la transformation des modèles de production industriels pour qu'ils soient moins consommateurs de ressources.

« La Caisse des Dépôts renforce dès aujourd'hui son action pour atteindre la neutralité carbone de ses portefeuilles de placements financiers, sans attendre 2050 ! Les investisseurs institutionnels disposent d'un formidable levier pour amener les entreprises à décarboner leurs modes de production. Pour faire en sorte que ce levier amène à des réductions d'émissions de CO₂ dans l'économie réelle, la Caisse des Dépôts applique des critères de dialogue actionnarial exigeants et mobilise massivement ses financements. Nous appelons, aux côtés des investisseurs institutionnels mobilisés à l'échelle internationale, les Etats qui seront réunis à Glasgow en novembre pour la COP 26 à s'engager en faveur de la neutralité carbone à horizon 2050 et relever leur ambition climatique pour 2030. » déclare Eric Lombard, directeur général du Groupe Caisse des Dépôts

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts - Service presse : Malek Prat/Charlotte Pietropoli -

service.presse@caissedesdepots.fr - 06 71 43 46 38 / 06 71 10 91 34

 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)